Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260225-20260225_D11-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2026

Le vingt-cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 12** **Pouvoirs : 2** **Excusées : 2** **Absents : 3**
Votants : 14

Présents : MM. GUILLOTIN Didier, STEVANT Béatrice, LANGE Richard, LEBEL TUAL Alexandra, BOUCHON Sophie, CARPENTIER Olivier, BLANCHARD Pierre-Jacques, RICHARD Nathalie, MOQUET Laure, ROYER Christophe, CRONIER Martine, ALAGNA Romain formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : Mme HEMERY Sara (pouvoir à LEBEL TUAL Alexandra), GEFFRAY Fabrice (pouvoir à RICHARD Nathalie)
Excusées : Mmes. LAURENT Marie-Thérèse, THEAUDIN Mélanie
Absents : MM. CHAIN Laurent, DESMARES Denis, LE PORHO François
Secrétaire de séance : Mme CRONIER Martine

Réf. 20260225 – D11

CESSION DE TERRAIN : Rue des Saulniers

Monsieur le Maire informe que la commune a été contactée pour rectifier le bornage d'un terrain Rue des Saulniers. Une surface de 12m² de terrain communal se trouve incorporé à du domaine privé délimité par des murets. Il est nécessaire de régulariser la situation.
Monsieur le Maire propose la vente de ce terrain à Mr et Mme Soulas Christophe propriétaire de la parcelle ZW347. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les modalités de cette cession.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 janvier 2010, modifié le 8 septembre 2010, 11 mars 2014, 18 décembre 2023 et 17 septembre 2025, mis à jour le 19 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le cadastre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de vendre au demandeur mentionné ci-dessus un terrain de 12 m² situé Rue des Saulniers ;
FIXE le prix de vente à 1€ par mètre carré ;
PRECISE que le cabinet BTGE, géomètre-Expert à ALLAIRE, est en charge des opérations de division et de bornage ;
PRECISE que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur ;
CHARGE le Maire, ou son représentant de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 26 février 2026
Le Maire – Didier GUILLOTIN

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS 56 Morbihan

La secrétaire – Martine CRONIER

Publié le : 27 février 2026